

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2025-38

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 26 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PELLIS, M. Philippe PERARDEL, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, Mme Blandine BROCARD, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : Mme PICHON à Mme BOUSSARD, M. BIGOT à M. GEORGE

Absents : Mme Anne-Françoise GIBERT, M. TEILLON, Mme GENNESSON, M. Philippe POLOME

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2025-38) ADHESION CONVENTION D'EVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales l'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux sur la base d'un diagnostic.

La collectivité peut solliciter l'intervention du Centre de Gestion, pour la mission d'accompagnement à l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme.

Le CDG69 met à disposition de la collectivité un conseiller de prévention pour réaliser la mission.

La démarche comporte deux axes :

- **Réalisation d'une cartographie** de l'exposition des agents aux risques psychosociaux qui se déroulera en cinq étapes :

- **Etape 1** : Installation du COPIL et présentation de la démarche au Comité de Direction (sensibilisation des élus et des encadrants à la démarche) et présentation de la démarche (questionnaire utilisé, anonymat, intérêt, finalité de cette action et importance de la participation).

- **Etape 2** : Présentation de la démarche aux agents pour sensibilisation à la thématique des RPS, présentation du questionnaire utilisé, anonymat, intérêt, finalité de cette action et importance de la participation.

- **Etape 3** : Diffusion des questionnaires

- **Etape 4** : traitement et analyse des données permettant de dresser l'état des lieux et de cartographier par domaine de risques et par unité de travail

- **Etape 5** : Restitutions pour connaître l'impact du travail ressenti par les agents et de décider la suite à donner.

- **Tenue d'entretiens individuels** avec les agents et les encadrants menés sur la base d'un guide d'entretien élaboré par le cdg69. Ce guide s'attache à explorer de façon systématique les différents domaines et déterminants du référentiel d'analyse des facteurs de risques présenté.

Les entretiens permettront d'identifier à la fois les facteurs de RPS mais également les facteurs protecteurs existants au sein de cette unité de travail.

Les enjeux de la méthode :

- Se centrer sur le travail et traiter les situations de difficultés spécifiques de la collectivité ;
- Donner aux agents la possibilité d'exprimer leurs difficultés à travers des situations précises et concrètes de travail ;
- Faire émerger les caractéristiques des situations à risques psycho-sociaux ;

- Orienter l'action de l'autorité territoriale vers des projets prioritaires à inscrire au programme annuel de prévention des risques professionnels (PAPRI Pact).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** de confier au Centre de Gestion la réalisation de la mission d'accompagnement à l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux ;
- **D'AUTORISER** la Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à la prestation d'accompagnement pour l'élaboration de ce plan de prévention, aux conditions financières fixées par ce dernier.

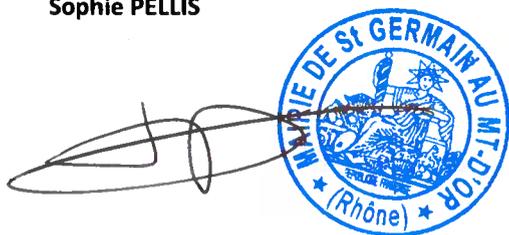
VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME

